



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

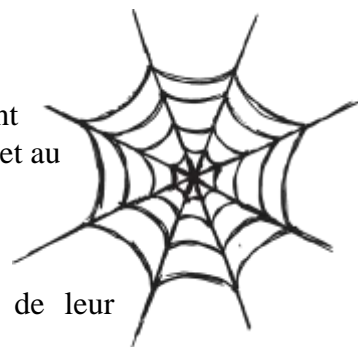
BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 290

OCTOBRE 2015

HALLOWEEN



Halloween est à l'origine une fête typiquement américaine. Fête annuelle célébrée aux Etats-Unis et au Canada le soir du 31 octobre.



A cette occasion les enfants déguisés et masqués font la tournée des maisons de leur quartier en quête de friandises.

Les enfants de Soultz-les-Bains passeront de porte en porte **le samedi 31 octobre à partir de 17 h 30** pour quémander des bonbons. Réservez-leur un bon accueil.

Les habitants qui souhaitent participer à la distribution des friandises sont cordialement invités à mettre en évidence sur leur propriété une source de lumière (bougie, lampe, citrouille illuminée).

Ils se retrouveront ensuite au **hall des sports à partir de 19h** où un verre de jus de fruit ainsi qu'une soupe de potirons et des knacks leur seront servis.

Le Conseil Municipal des jeunes invite les participants à défiler pour présenter leur déguisement.

Un tirage au sort récompensera 9 enfants pour leur participation



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
JACOB Sophie	7, rue E. et D. MULLER	06.33.70.87.97
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 23 octobre 2015
dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

Collecte des déchets ménagers spéciaux en déchetterie – Réservee aux particuliers
Le samedi 21 novembre 2015

BATTUE GRANDS GIBIERS

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Petits Gibiers :

18 octobre 2015

Grands Gibiers :

**8 novembre et 6 décembre 2015
10 janvier 2016**



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

GYM SENIORS

Un peu de sport



A partir du 7 novembre, une séance de gym douce pour nos aînés ou toutes personnes à mobilité réduite sera dispensée tous les samedi matin de 10 h 00 à 10 h 45. En fonction du nombre de personnes, nous nous retrouverons à l'école.

Pourquoi cette gym ?

Pour que vous ne perdiez pas votre autonomie physique en vous maintenant en forme, en conservant l'équilibre et la coordination de vos mouvements.

Pour rester en contact avec vos voisins et amis car le lien social est essentiel.

Vous venez avec juste un peu de courage
Et vous repartez avec le sourire

Tel est mon objectif que j'espère partager avec le plus grand nombre d'entre vous.

Première séance SAMEDI 7 NOVEMBRE à 10 h 00 à l'école (inutile de vous inscrire).
Renseignements auprès d'Anne BILGER (0617819795)

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA BIBLIOTHEQUE



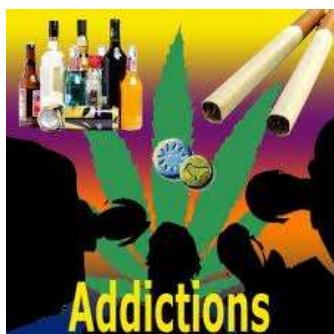
Semaine du goût

Soirée « Desserts fruités ou ... salés »
Vendredi 16 octobre 2015 à partir de 20h

Soirée gratuite, venez avec un aliment ou un dessert dans le thème ; en bavardant et en faisant connaissance, on goûte à tout !



Action prévention



Soirée d'information sur les addictions alcool et drogues, à partir de la 3ème
Présentée par la Gendarmerie Nationale
Vendredi 6 novembre 2015 à 18h30



ECOLE DES PINS - VENTE DE FROMAGES DU JURA



Afin d'aider à financer ces projets pour l'année scolaire en cours, une vente de fromages de la fromagerie Noël Cerneux dans le Haut Doubs est organisée.

Les fromages sont vendus par portions d'environ 1 kg ou 500g. Sont également disponible des cancoillottes en pot de 250g et des saucisses de Morteau (environ 450g).

Un bon de commande à compléter et à retourner à l'école pour le mardi 10 novembre au plus tard est joint au présent BIC. Le paiement est à réaliser, à la commande, par chèque à l'ordre de

l'OCCE-école de Soultz-les-Bains ou en espèces dans une enveloppe fermée.

Les commandes seront à récupérer à l'école, dans la salle des découvertes (au premier étage) le jeudi 19 novembre entre 16h00 et 18h00.

ATTENTION : Le stockage de la marchandise ne pourra se faire au-delà de 18h00.

MESSAGE DE L'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin met en ligne le nouvel exemplaire téléchargeable de la revue Habitat Actualité, édité par l'ANIL et le réseau des ADIL.



Ce bulletin bimestriel qui constitue une source fiable, destinée à vous informer de l'essentiel de l'actualité liée au logement, est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.adil67.org/publications/publications-et-etudes/habitat-actualite/>

Le dernier numéro fait particulièrement le point sur les dispositions de deux lois récentes en lien avec le logement: la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, ainsi que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

L'ensemble de l'équipe des conseillers-juristes de l'ADIL 67 se tient à votre disposition pour vous éclairer sur le contenu de ces nouvelles mesures.

ADIL 67

5 rue Hannong - 67000 STRASBOURG cedex
Tél : 03.88.21.07.06 / mail : adil67@wanadoo.fr

GALERIE DES MAIRES DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL



Dans le cadre de la mise en place de la galerie de portrait des Anciens Maires de la Commune de Soultz-les-Bains, deux portraits d'anciens Maires manquent toujours à l'appel, à savoir :

- M. Joseph WICKER, Maire de 1908 à 1914 et de 1916 à 1919.
- M. Charles SCHEYDER, Maire de 1919 à 1921.

Aussi, si vous avez d'anciennes photos, ou des informations nous permettant de prendre contact avec d'éventuels membres des Familles WICKER et SCHEYDER, n'hésitez pas à venir nous voir.

ELECTION REGIONALES

Les élections régionales auront lieu les **6 et 13 décembre 2015**.

A partir du 1^{er} janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.



Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin

Vote-t-on partout en France ?

Toute la **France métropolitaine** ainsi que la **Guadeloupe** et la **Réunion** voteront pour élire les conseillers régionaux.

La **Guyane** et la **Martinique** éliront les conseillers de leurs assemblées car elles deviennent des collectivités territoriales uniques, impliquant une fusion du département et de la région.

En 2015, Mayotte ne connaîtra pas d'élections régionales.

Pour qui vote-t-on en décembre prochain ?

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

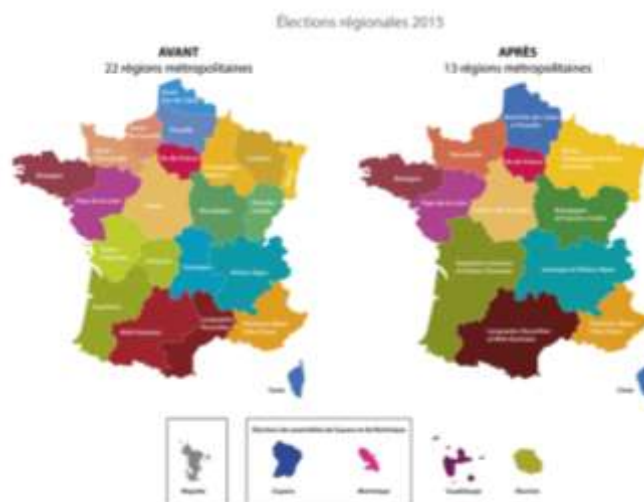
Seront ainsi élus :

- Les 1671 conseillers régionaux des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse)
- Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode scrutin spécifique
- Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion
- Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique seront remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires

Pourquoi une nouvelle carte des régions ?

La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace dans le nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Elle vise à renforcer les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions.

Elle s'accompagne d'une modernisation de la fonction publique, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale. Au total, la France métropolitaine passera de 22 régions à 13.



DEMARCHE ZERO PESTICIDE

Les pratiques de désherbage des voiries et d'entretien des espaces communaux, peuvent gravement dégrader la qualité des ressources en eau si elles sont effectuées avec des produits chimiques.

Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter les produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation.

Ces produits se retrouvent tôt ou tard dans le milieu naturel.

Les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont variées et peuvent être pratiquées par tous.

Voici quelques exemples concrets :

- ↪ tondre moins court le gazon, laisser de la place aux zones plantées en prairie ou non fauchées...
- ↪ choisir des espèces locales, souvent plus résistantes car adaptées au climat
- ↪ utiliser du paillage au pied des arbustes et des plantes en massif afin de limiter la pousse des herbes folles
- ↪ effectuer un désherbage mécanique avec un couteau, une binette ou un sarcloir
- ↪ s'équiper en matériel de désherbage thermique si nécessaire
- ↪ privilégier des espèces moins fragiles, nécessitant moins d'entretien
- ↪ associer différentes espèces entre elles afin de renforcer leur résistance aux maladies
- ↪ recourir à des moyens de « lutte biologique », par exemple : le purin d'orties, la bouillie bordelaise...
- ↪ retourner les résidus de produits chimiques entamés ou périmés dans les déchetteries

Aussi, la Commune de Soultz-les-Bains a décidé de se lancer dans cette démarche ZERO PESTICIDE en partenariat avec la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



OUVERTURE D'UNE MICRO CRECHE A ERGERSHEIM

A partir du 19 octobre 2015, la micro crèche "Les Chérubins d'Ergersheim" ouvrira ses portes avec un capacité d'accueil de 10 enfants par jour.



Elle se situe impasse du château à Ergersheim et accueillera les enfants de 2 mois et demi à 4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Cette micro-crèche accueille vos enfants avec un personnel qualifié, diplômés dans le domaine de la petite enfance, dans un local entièrement neuf et adapté à l'accueil de tous jeunes enfants.

Un projet pédagogique de qualité est mis en place avec une attention particulière à la prise en charge individuelle de chaque enfant accueilli dans la micro-crèche "Les Chérubins" d'Ergersheim.

Il reste encore quelques places. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme GONÇALVES DE BRITO Mélanie au 06.52.56.35.57 ou vous pré-inscrire sur le site : les-cherubins.com

Changer de Point de Vue

La présence d'herbes folles au bord de voiries ou de fleurs sauvages dans les espaces verts va parfois de pair avec le changement des pratiques.

La perception de chacun doit évoluer pour une meilleure acceptation de ces végétaux dans nos paysages, signes d'une meilleure prise en compte de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Ces herbes qui poussent spontanément ne sont donc pas si mauvaises !

TRADITIONS : LE CALENDRIER DES POMPIERS

La « départementalisation », regroupement des moyens (véhicules, personnels) sous la seule bannière du service départemental d'incendie et de secours a entraîné la fusion de certaines sections en sous-effectifs avec des centres plus actifs.

Ce processus n'altère en rien la couverture des communes qui ont perdu « leurs » pompiers et Soultz-les-Bains ainsi que Avolsheim bénéficient au quotidien des services des pompiers casernés à Molsheim.

Il se trouve même parmi eux, des pompiers originaires ou habitants du village qui ont décidé de continuer cette tradition qui est chère à nombre de Soultzois et d'Avolsheimois :

la distribution annuelle des calendriers.



Roger JACOB, membre du comité de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a demandé et obtenu de ses camarades qu'ils consacrent une partie de leur temps à venir au contact des citoyens de deux communes pour y faire vivre ce rituel, prétexte à nouer des contacts avec les hommes et femmes du feu.

Vous verrez donc les uniformes bleus parcourir les rues de notre village cette année, proposant la dernière mouture d'un calendrier qui ornera nos foyers. Encourageons-les à poursuivre dans cette tradition et réservons le meilleur accueil à ceux qui nous protègent jour et nuit, toute l'année.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner chaque année.

Au-delà de la fièvre, de la fatigue intense et des courbatures bien connues, la grippe saisonnière peut entraîner des complications graves pour les personnes à risque :

- infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie),
- aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale, mucoviscidose...).

C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande la vaccination pour :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques,
- les femmes enceintes,
- les personnes souffrant d'obésité.

Pour ces personnes, le vaccin est gratuit.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule chaque automne. Renseignez-vous auprès de votre médecin généraliste.



COUP DE CŒUR : LA MAISON DE LA CHOUCROUTE A MEISTRATZHEIM



Un nouveau légume ... de plus de 2000 ans

Récemment, la France des médias fut subjuguée par les images hardies d'une nouvelle petite voiture qui circulait à vive allure sur la Grande Muraille de Chine. N'est-il pas, en fin de compte, plus étonnant encore d'apprendre que les milliers de travailleurs infatigables qui bâtirent la plus colossale œuvre humaine, la seule qui se voit depuis la lune, se nourrissaient déjà de choucroute ?

Il ne s'agissait évidemment pas, en ce 3^{ème} siècle avant J.C., de la choucroute raffinée que nous connaissons aujourd'hui, mais de simples choux fermentés. Voici qu'après les pâtes, les Chinois récidivent en nous soufflant l'invention de la choucroute !

Pour la suite, les historiens s'affrontent : certains affirment que la choucroute fut introduite en Europe Centrale à l'occasion des invasions mongoles et tartares; d'autres pensent que les marchands vénitiens l'apportèrent en Italie. Qu'importe que le bienfaiteur soit Attila le féroce ou Marco Polo le doux, toujours est-il qu'au 16^e siècle les Allemands mettaient au point la fermentation au sel et que, peu après, la choucroute faisait son entrée en Alsace où elle devait acquérir ses lettres de noblesse.

L'Alsace, que l'on était en droit de supposer être le point de départ de la choucroute, était en fait son aboutissement ou plus exactement son épanouissement.

C'est à la langue alsacienne, en outre, que nous devons le mot choucroute qui vient du terme Sürkrüt, littéralement Sür (aigre) et Krüt (herbe). Il est donc amusant de constater que c'est par hasard que choucroute commence par le mot "chou", légume dont elle est tirée.

Evolution moderne de la choucroute

Jadis légume de survie du fait de ses qualités énergétiques et de sa longue conservation, la choucroute s'est enrichie au fil du temps sous l'impulsion des paysans alsaciens.

C'est devenu un plat régional si traditionnel qu'il n'est pas un village, pas même une famille qui, en Alsace,

n'ait élaboré sa propre recette, avec son cortège de secrets gourmands.

Vers la fin du siècle dernier, grâce au développement des transports et à l'apparition des restaurants, la choucroute s'est propagée à travers la France et de "paysanne" est devenue "bourgeoise" : opulente, gastronomique et liée à une notion de fête. C'est cette choucroute que nous dégustons encore dans les brasseries de nos grandes villes.

Vers la choucroute légume

Aujourd'hui, nous assistons à une nouvelle et passionnante évolution vers ce qu'il est convenu d'appeler la choucroute - légume.

Sans rien nier des qualités gourmandes de la grande choucroute garnie, il est certain que la choucroute mérite d'être traitée comme un légume à part entière, capable, à l'instar des pâtes ou des pommes de terre, d'accompagner tous les mets et d'être la base d'entrées et de plats succulents. Bien que l'un des plus anciens, la choucroute s'affirme désormais comme le plus moderne, le plus diététique et le plus inventif des légumes, car elle se prête à une multitude de préparations aussi originales que savoureuses.

A la Maison de la Choucroute, un parcours de découverte autour de 4 temps forts vous est proposé :

- **Accueil**
- **Visite de l'atelier de fabrication de choucroute via un couloir spécialement aménagé**
- **Projection d'un film sur la production de choux et de choucroute**
- **Clôture de la visite par une dégustation de produits**

Maison de la Choucroute : LE PIC

503A rue Hoeffen
67210 MEISTRATZHEIM

Visite de l'atelier :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Visite libre en période de production

Réservation pour les groupes au 03 88 69 42 97

Visite guidée de 5 à 50 personnes

Tarif :

>18 ans : 5€

de 14ans à 18ans : 3 €

gratuit pour les moins de 14 ans

Ouverture de la boutique :

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

« LE PETIT SALON DEVIENT GRAND »

Tiffany, Sandra et Caroline remercient leur aimable clientèle.....dix mois déjà !!

Depuis, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de Cindy (Coiffeuse, Styliste Visagiste) ainsi que Maxime pour l'espace Cryothérapie.

Ce nouveau concept vous propose de mincir, raffermir.....grâce à l'effet du froid négatif (technologie de pointe sans douleur et sans contrainte), résultats visibles dès la 1^{ère} séance.

La Cryothérapie est désormais accessible dans votre Salon, complétée par la pressothérapie, gage d'une relaxation et d'un drainage optimum.

Un Bilan minceur ainsi qu'une séance d'essai vous sont offerts sur prise de rendez-vous et présentation de l'annonce par Maxime ou Sandra.

Et pour finir, LE MARDI, nous pensons à nos seniors.

Une remise de 15% toute la journée en Coiffure et Esthétique.

Pour tout renseignement complémentaire :

06.78.97.33.96 - Espace bien-être : Cryothérapie - Pressothérapie

03.88.18.55.01 - Le petit Salon Coiffure Esthétique

A très Bientôt !

BAPTEME REPUBLICAIN

Le samedi 19 septembre 2015, a eu lieu le baptême civil de Baptiste SAINTEMARIE en Mairie de Soultz-les-Bains.

Mais qu'est ce que le baptême civil ?

Le baptême civil, appelé aussi baptême républicain ou parrainage républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.



PLANTATIONS ET ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ.

Règles de distance : La distance minimale entre le milieu du tronc d'un arbre et la limite de propriété doit être de 0,5m.

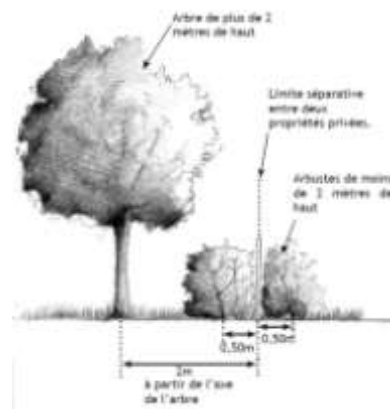
Attention, si la hauteur de l'arbre dépasse 2m, du sol à la cime, la distance minimale est portée à 2m.

Règles d'entretien : Vous devez obligatoirement tailler vos arbres et haies pour qu'ils ne dépassent pas de la limite de votre propriété (même sur la voirie). Votre voisin peut vous contraindre à couper les branches dépassant sur sa propriété, mais il n'est pas en droit de les couper lui-même.

Le broyage des haies étant encadré dans le Bas-Rhin par un arrêté préfectoral, il nous a semblé opportun de faire un petit point sur cette question.

L'arrêté préfectoral du 15 mars 2002 relatif au broyage des haies et des végétaux ligneux interdit tous travaux (destruction, entretien) sur les haies du 15 mars au 31 juillet inclus et ce sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

Aussi, a contrario, en dehors de cette période c'est-à-dire du 1er août au 14 mars, l'entretien des haies peut être réalisé normalement.



LES FEUILLES MORTES : UN TRESOR A UTILISER

Avec l'automne les feuilles tombent et encombrant les pelouses, les allées. En se décomposant elles abîment les pelouses.

Pourtant ces végétaux vont nous être très utiles:



↪ **d'abord au potager :**

Après avoir récolté les légumes et vidé les plate-bandes, on peut passer les feuilles sous la tondeuse pour les déchiqeter puis les mélanger au compost que l'on va répandre avant l'hiver.

Dans tous les cas, les plates-bandes non utilisées pourront être recouvertes d'une bonne couche de feuilles qui les protégera du ruissellement, du tassement, freinera la levée des adventices et se transformera en humus d'ici le printemps.

↪ **pour les plantations :**

En couche épaisse sur les légumes racine restant en terre, les vivaces, les rosiers fraîchement plantés, les bulbes, le pied des arbustes, les potées, elles constitueront un édredon protecteur et nourrissant.

↪ **Dans le compost :**

Les feuilles restantes pourront être mélangées au compost ce qui va l'enrichir et l'alléger. On peut constituer une réserve de feuilles en les laissant sécher dans un petit silo grillagé à l'abri des intempéries ce qui permettra de les utiliser au fur et à mesure.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix". La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.



La commémoration de l'armistice du 11 novembre est l'une des journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

Nous honorerons nos morts, le mercredi 11 novembre à 11 heures, par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Toute la population ainsi que les conseillers municipaux sont conviés à cette cérémonie.

Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Vendredi sur rendez-vous